

— 134 —

Croix du Cimetière. — L'ancienne croix placée à l'entrée du cimetière, à droite, fut achetée, en 1801, par le conseil municipal. Provenant d'un champ de Ponrohél, elle remplaça probablement une autre croix dont nous trouvons mention en 1627.

Dans le cimetière se trouve la tombe de messire Du Beaudiez, recteur de Plouzané (1734-1762), primitivement enterré dans l'église. Un écusson en assez mauvais état permet pourtant de reconnaître les armes des Du Beaudiez : *D'or à trois faces ondées d'azur, cantonnées à dextre d'un trèfle de même.*

A l'est de l'église, près de l'ossuaire (construit en 1773, rebâti en 1870), se trouve une croix plus récente avec **Ecce-Homo**, portant cette inscription : « **Mean a uzo, hor feiz a chomo.** La pierre s'usera; la Foi restera. » Elle fut érigée en souvenir de mission, sous le rectorat de M. Le Bihan (1865-1872).

Monument aux morts : 1914-1918. — Le monument élevé par les paroissiens à leurs 47 enfants morts pour la France : « **Loc-Maria d'he vugale maro er vrezel.** Loc-Maria à ses fils tombés au champ d'honneur », fut inauguré le 15 août 1919.

Autres croix. — Voici quelques autres croix dispersées sur le territoire de la paroisse : les croix de **Kerneguel**, de la **Madeleine**, de **Goulven**, de **Brendegue** et de **Bourgougnés**.

La période révolutionnaire (1789-1802)

La municipalité de Loc-Maria naquit le 18 février 1790. Elle promit de « maintenir la Constitution du Royaume de tout son pouvoir ».

Le 6 février 1791, nous relevons aux archives de la municipalité ce compte rendu à l'honneur du clergé de Loc-Maria :

— 135 —

« Me. Jean Inisan, recteur de Loc-Maria Plouzané, » a monté à la tribun (sic) à l'issüe de la grand'messe, » le dimanche 30 janvier dernier, et a prononcé à haute » voix qu'il ne voulait pas prêter le serment décrété par » l'assemblée nationale à cause que c'était contre sa » contiance (sic) et Me. Jean Jézéquel, curé de Loc- » Maria, a fait le même rapport au pied du grand » hotel (sic). »

Aussitôt, les électeurs du district de Brest élirent comme recteur de Plouzané et trêve, M. François Morvan, vicaire jureur de Plougonvelin. De là ce refrain :

*« An Aotrou Morvan a Blougonvelen,
En deus chenchet lezen,
En deus chenchet religion,
Evit plijout d'an nation.*

M. Morvan, de Plougonvelen,
A changé de loi,
Et de religion,
Pour plaire à la Nation. »

Le nouveau curé constitutionnel prit possession de son poste, le 12 juin 1791, et s'installa au presbytère de Loc-Maria, à l'instar des recteurs légitimes. La lutte commença alors entre les paroissiens et le nouveau pasteur. M. Morvan dénonça au district diverses personnes, entre autres : les marguilliers en charge, Jacques Petton du bourg qui « vendait des cantiques contraires à la Constitution » (Cf. le refrain cité plus haut), et de gens qui enterraient leurs morts sans le secours de son ministère.

Entre temps, 21 octobre 1791, l'intrus notifiait aux prêtres réfractaires, MM. Le Hir, Gouachet et Labbé, de ne plus exercer aucune fonction dans sa paroisse.

Peine perdue, car le 30 octobre 1791, le conseil municipal et les notables de Loc-Maria et de Plouzané, après avis du général, demandaient le renvoi de

— 136 —

l'intrus et le retour des prêtres fidèles. (Suivent 600 signatures environ).

Le 10 novembre 1791, nouvelle délibération sur le même sujet; les heures des messes sont fixées à chacun. Mais M. Morvan se refuse à ces arrangements. Se croyant même menacé, il écrit au District, le 13 avril 1792 : « Je déclare que je donnerai ma démission si on ne peut me donner de sûreté pour la vie. »

Le lendemain, le District envoya à Plouzané 600 hommes avec deux pièces de canon; entre autres conditions pour le retrait des troupes, il exigeait que la population livrât les prêtres « non conformistes ». L'on dut cependant, mais graduellement, retirer la force armée, sans avoir pu s'emparer des otages recherchés.

La lutte devenait trop pénible pour M. Morvan. On lui enlevait son bedeau... on baptisait les enfants sans lui... Aussi, sur la fin de 1793, décida-t-il de se retirer à Lanildut, en compagnie de son ami Morel, curé de Ploumoguier. Le douanier de l'endroit que l'on délogea pour leur trouver place, se plaignit au district de ce qu'on le mettait, lui, serviteur dévoué, dans la nécessité de céder la place à « deux prêtres voltigeurs généralement méprisés. »

Nous devons noter que dans le courant de juin 1792, les officiers municipaux de Loc-Maria avaient adressé au Roi une supplique pour demander la mise en liberté des prêtres non conformistes.

Enfin, le dimanche, 26 juillet 1801, (7 thermidor an IX), les prêtres dits réfractaires reprirent possession de la paroisse. MM. Inisan, recteur, et Le Hir, vicaire, prêtèrent le serment à la Constitution de l'an VIII. M. Inisan mourut à Loc-Maria, le 26 thermidor an X, (14 août 1802).

M. Le Hir, auparavant vicaire (1795-1802), fut nommé curé d'office de l'endroit par M. Henry, vicaire général de Léon.

— 137 —

Pendant la révolution, il avait refusé de prêter le serment, mais était demeuré dans le pays. Déguisé en meunier, cachant les vases sacrés dans un sac d'avoine, il allait à cheval, de grange en grange, dire la messe et conférer les sacrements. Des sentinelles veillaient sur sa sécurité. Cependant, un jour, dans un chemin creux, il arriva face à face avec deux gendarmes : « N'avez-vous pas vu ce diable de Le Hir ? Voilà bien longtemps que nous le cherchons sans pouvoir mettre la main dessus. » — « Allez dans telle ferme, — répondit le pseudo-meunier, — on vous donnera peut-être quelques indications. » Les gendarmes partirent... et M. Le Hir aussi !

Son ministère s'étendait jusqu'à Saint-Renan, où le constitutionnel Gendrot ne conférait plus les sacrements, son église ayant été convertie en magasin à salpêtre.

Enfin le proscrit put se montrer en public. D'après son témoignage, il n'y eut à Loc-Maria, ni acquéreurs de biens publics, ni personnes mariées par des intrus.

En 1806, le même Le Hir, desservant seul la paroisse, écrivait qu'il avait dû sortir quinze nuits de rang pour les malades et en avoir visité jusqu'à neuf dans la même nuit, et dans un rapport de 1821, nous voyons que ce recteur zélé faisait faire des études, chez lui, à quinze jeunes gens. Il avait même eu des élèves durant la Révolution, alors qu'il devait pourtant se cacher (1).

Recherches préhistoriques

Au village de Brendegue, en 1896, M. du Chatellier, grâce à l'obligeance de M. le chanoine Abgrall et de M. Mengant, put explorer un tumulus. La chambre fu-

(1) Le Bulletin publiera d'ailleurs sur l'école presbytérale de Locmaria-Plouzané une correspondance fort intéressante de M. Le Hir.